



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 juin 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 27 juin 2011

VILLA ERNEST PEROCHON :
REHABILITATION - APPROBATION DU PLAN
DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE
L'ETAT ET DU CONSEIL GENERAL

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 24 juin 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : M. Denis THOMMEROT -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Guillaume JUIN donne pouvoir à Elsie COLAS
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Geneviève GAILLARD -

Excusés :

PATRIMOINE ET MOYENS

**VILLA ERNEST PEROCHON : REHABILITATION - APPROBATION
DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT ET DU CONSEIL GENERAL**

Monsieur Nicolas MARJAULT Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

La villa Ernest Pérochon, située 25 avenue de Limoges, a été léguée en 2002 à la ville de Niort. La donation est consentie à charge pour la ville d'affecter le lieu à des activités culturelles.

Une étude de faisabilité a permis d'envisager la transformation de cette maison en un centre d'art contemporain doté d'un hébergement pour les artistes.

Cette opération a été estimée à 1 138 600 € TTC.

Des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil général dans le cadre du contrat Proxima et auprès de l'Etat – service de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC
Opération villa Pérochon	1 138 600 €	Conseil général Proxima	285 600 €
		Etat – DRAC	200 000 €
		Ville de Niort	653 000 €
Total	1 138 600 €	Total	1 138 600 €

Les crédits nécessaires à l'opération seront ouverts aux budgets des exercices 2011 – 2012 et 2013.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le plan de financement de l'opération « Villa Pérochon » ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter une participation financière auprès du Conseil général et de l'Etat – services de la DRAC, puis à signer, le cas échéant, les conventions à intervenir et autres documents nécessaires à l'obtention des subventions.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Nicolas MARJAULT